

Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)



L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) est un établissement public créé en 2007 pour la délivrance et le suivi de papiers administratifs importants comme :

- * permis de conduire
- * carte grise
- * passeport ou carte nationale d'identité (CNI)

Depuis 2017 les démarches pour obtenir ces titres se font en ligne. Avec la digitalisation du système, les procédures pour demander les titres sécurisés ne sont plus réalisables à un guichet (ni par courrier) en préfecture ou sous-préfecture : elles sont entièrement dématérialisées sur la plateforme en ligne de l'agence.

Pour en savoir plus :

- * site internet de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>
- * compte twitter de l'ANTS : <https://twitter.com/antsdirect>
- * page wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_nationale_des_titres_s%C3%A9curis%C3%A9s